Déclaration CGT prononcée lors du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat du 22 février 2010 concernant les rapports d'activité 2009 des commissions de classements des fonctionnaires de La Poste et France Telecom

Sans mettre en cause les travaux des membres de la CCFT, qui est dans une situation complexe aux vues du cadrage général avec l'objectif du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la CGT ne peut cautionner le rôle dévolu à ces commissions qui s'apparentent à celle d'une structure de plan de sauvetage de l'emploi.

Mon intervention dépasse bien le cadre du rapport des commissions de classement des fonctionnaires de La Poste et de France Telecom.

Nous ne pouvons occulter le fond et les motivations de la mise en place de ces commissions ni le lien avec le décret relatif à la situation de « réorientation professionnelle » des fonctionnaires de l'Etat.

L'Etat aurait tort de ne pas tenir compte de la situation à France Telecom.

A coup de mobilité forcée, de restructurations, d'abandons d'activités, c'est un désastre avec de multiples conséquences négatives sur les êtres humains que connaît France Telecom.

Le cabinet d'expertise qui a fait connaitre ses analyses, a rendu un verdict sans appel. Le rapport rendu a confirmé la gravité de la situation sociale que la CGT et l'ensemble des organisations syndicales dénonçaient depuis de nombreuses années et l'urgence que les choses changent notamment au travers des négociations actuelles.

Le constat accablant réalisé exige des réponses urgentes notamment au travers de la satisfaction des milliers de revendications exprimées.

Il faut transformer en profondeur France Telecom, réduire la charge de travail en créant des emplois, valoriser et reconnaitre les qualifications et les compétences, redonner du sens au travail et bannir toute mobilité forcée.

Le groupe doit se donner l'ambition d'avoir un véritable service de santé au travail reconnu.

France Telecom qui confirme ses objectifs de Cash Flow à hauteur de 8 milliards d'euros, de maintien de la politique de distribution des dividendes aux actionnaires et de poursuite du programme d'économie et du plan de transformation Orange 2012, va devoir choisir entre la réponse aux exigences d'une minorité -dont certains gagnent en une journée ce qu'un salarié ne gagnera pas durant toute sa vie- et investir dans le droit à la communication pour tous au travers notamment de la conception, de la construction, de l'exploitation en interne d'un réseau fibre optique sur tout le territoire.

Concernant La Poste, le passage en force de son changement de statut et donc sa privatisation, faisant fi de la mobilisation des postiers, de l'expression massive des citoyens qui exigerait un vrai débat sur le service public postal et l'organisation d'un référendum, n'est pas un signe de force.

Ainsi dans la période, les actions des postiers et des usagers s'amplifient.

Elles portent sur les salaires, sur l'emploi et sur le nécessaire développement du service public rendu. Comment pourrait-il en être autrement ?

Après 2008 qui a vu disparaître 10156 emplois de fonctionnaires, c'est 7500 suppressions de poste pour le 1er semestre 2009. Dans ce contexte, il est facile de comprendre que la productivité augmente, que les conditions de travail se dégradent dans tous les services pour le personnel d'exécution comme pour les cadres.

Il va falloir changer de braquet, d'autres choix sont possibles. Les 2,7 milliards annoncés doivent servir à la mise en œuvre d'un véritable plan de développement du service public postal, à créer des emplois stables et bien rémunérés, à améliorer les droits, garanties et conditions de travail des postiers.